

ANNEXE 3

PROJETS STRATEGIQUES

En complément de la Convention Générale, la FFR et la LNR – au travers de l'Annexe 3 – affichent leur volonté d'engager des travaux conjoints autour de dix axes de développement structurants, stratégiques pour le rugby professionnel et au-delà pour l'ensemble du rugby français.

Les perspectives tracées par ces dix axes embrassent à la fois les orientations voulues par la nouvelle gouvernance de la FFR et des initiatives inscrites au Plan Stratégique de la LNR 2017-2023.

Au travers de ces Projets Stratégiques, les deux institutions coordonneront leurs actions de manière à assurer la pleine réussite de leurs objectifs communs. La FFR et la LNR ont également pour ambition – au travers des bénéfices mutuels retirés du succès de ces Projets Stratégiques – de bonifier la performance du rugby français pour préparer dans les meilleures conditions les échéances majeures que constituent la Coupe du Monde France 2023, les JO 2020 et 2024.

Il appartiendra au Comité d'Orientation Stratégique (COS) institué par la Convention de veiller à la concertation entre les deux institutions, indispensable à la réalisation des objectifs énoncés ci-dessous et d'en suivre le cadencement des travaux.

Ces dix Projets Stratégiques sont résumés ci-dessous ; ils seront tous déployés au cours des cinq saisons d'application de la Convention.

1 – Coupe du Monde 2023 :

- Volonté commune FFR-LNR de faire de la Coupe du Monde 2023 une totale réussite sur les plans sportif, promotionnel et commercial
- Implication de la LNR et des clubs professionnels dans la promotion, l'animation et la commercialisation de la Coupe du Monde 2023
- Dès 2021 : engagement des discussions autour de l'impact Coupe du Monde 2023 sur le déroulement des compétitions professionnelles lors de la saison 2023/24 et sur l'indemnisation qui devrait en résulter.
- Coordination des moyens au service de la réussite de la Coupe du Monde : Calendrier sportif - Stratégies Stades – Ressources Humaines – Accueil des délégations – Billetterie – Héritage ...
- Participation à la gouvernance du Projet Coupe du Monde 2023 au sein du GIP France 2023

Démarrage des travaux : 2018-19

2 – Arbitrage des compétitions professionnelles :

- Volonté commune FFR-LNR de préserver et développer l'excellence de l'arbitrage français du rugby professionnel
- Démarche d'amélioration continue de l'arbitrage dans les deux divisions professionnelles :
 - Professionnalisation de l'arbitrage
 - Multiplication des passerelles clubs professionnels – arbitres : formation – détection – retours d'expériences – outils
- Expérimentation de nouvelles règles d'arbitrages en vue de fluidifier le jeu
- Volonté de soutenir ensemble la formation des jeunes arbitres au sein de filières d'excellence

Démarrage des travaux : 2018-19

3 – Santé des Joueurs dans les compétitions professionnelles :

- Volonté commune FFR-LNR d'assurer la santé des joueurs dans les compétitions professionnelles
- Mise en œuvre des recommandations de l'Observatoire Médical communiqués lors de la saison 2017-18
- Plan de prévention – communication
- Gouvernance du déploiement des dispositifs à vocation médicale dans le rugby professionnel

Démarrage des travaux : 2018-19

4 – Compétitions professionnelles de Rugby à 7 :

- Volonté commune de construire une filière d'excellence dans le rugby à 7
- Insertion du niveau professionnel dans la construction d'une filière d'accès à une équipe de France performante en vue de la préparation des JO 2024
- Définition du statut de l'International du Rugby à 7

- Définition d'un format des compétitions professionnelles équilibré aux plans sportifs et commerciaux
- Calendrier de déploiement des compétitions professionnelles

Démarrage des travaux : 2018-19

5 – Contribution des clubs professionnels à la promotion du rugby féminin :

- Volonté commune FFR-LNR de promouvoir la pratique du rugby féminin
- Etude d'impact pour les clubs professionnels de la mise en place d'opérations de promotion du rugby féminin : équipements – parrainages – relais promotionnels - ...
- Mise en place d'objectifs différenciés par club de développement de la pratique féminine du rugby
- Réflexion sur la réforme des compétitions amateurs avec le double objectif de développement et d'augmentation de la performance et du niveau

Démarrage des travaux : 2019-20

6 – Développement Territorial du rugby professionnel :

- Volonté commune FFR-LNR d'accroître la représentation nationale du rugby professionnel
- Recommandations communes en termes de moyens – objectifs - calendrier sur une stratégie d'émergence de régions sous-représentées dans l'élite professionnelle
- Volonté d'intégration dans les Projets d'Orientations Stratégiques des Ligues Régionales et de leur Plan Régional de Formation, de la dimension « Aménagement du Territoire Rugbyistique » et de la dimension de « zones à potentiel »
- Etude d'impact d'une politique volontariste de développement de la couverture nationale : incidences sur le format, les calendriers et les équilibres financiers des championnats professionnels et amateurs

Démarrage des travaux : 2019-20

7 – Sureté des compétitions professionnelles :

- Volonté commune FFR-LNR de suivre une démarche d'amélioration continue de la sureté des compétitions professionnelles, tout au long de la chaîne de responsabilités : FFR-LNR-Clubs professionnels
- Rédaction unique des procédures applicables aux compétitions professionnelles
- Mise en œuvre des actions de prévention et de gestion des risques

Démarrage des travaux : 2018-19

8 – Encadrement de l'intervention des agents dans les clubs de rugby professionnels :

- Volonté commune FFR-LNR d'assurer le contrôle et la transparence de l'intervention des agents dans les relations clubs et joueurs professionnels
- Refonte de la réglementation de la profession des agents destinée à intégrer les dernières évolutions du rugby professionnel :
 - Mise en place d'un observatoire statistique : transparence des transactions
 - Intégration des agents dans les dispositifs de régulation du rugby professionnel : Salary cap – contrôle financier
 - Révision des conditions de rémunération
 - Renforcement du code d'éthique, de transparence et de prévention des conflits d'intérêt dans les transactions portant sur les joueurs
- Gouvernance équilibrée de la régulation de la profession des agents tenant compte de l'importance croissante des transactions issues du rugby professionnel

Démarrage des travaux : 2018-19

9 – Développement international du rugby professionnel :

- Volonté commune FFR-LNR de promouvoir l'image du rugby français – y compris professionnel – à l'international
- Optimisation des conditions de promotion du TOP 14 à l'international :
 - Organisation de matches promotionnels
 - Promotion du TOP 14 et du PRO D2 lors des événements internationaux (Coupe du Monde – Tests matches)
 - Partenariat clubs professionnels français – clubs professionnels étrangers dans un cadre coordonné par la LNR ;
- Coordination des apports sportifs et commerciaux au bénéfice du rayonnement du rugby français dans les pays émergents : par exemple, partenariats pour la structuration de championnats professionnels émergents.

Démarrage des travaux : 2018-19

10 – Représentation du rugby professionnel dans les instances internationales :

- Prendre une position commune dans les instances internationales pour préserver la valeur des championnats professionnels tout en organisant une réflexion permanente autour des règles les régissant concourant à valoriser la formation française et à protéger les Fédérations émergentes de transferts massifs de leurs talents.
- Objectif : création d'une Commission du Rugby Professionnel au sein de World Rugby

Démarrage des travaux : 2018-19